

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Norbert, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera le lundi 13 juillet 2020 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Norbert, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**Propriété située sur le lot 3 449 774, au 1150, rang Nord
Municipalité de Saint-Norbert**

La dérogation mineure #2020-0003 autoriserait l'implantation d'une construction neuve, soit un bâtiment accessoire de type garage, dans la cour avant, et ceci, à une distance minimale de 30 mètres à partir de la ligne avant du lot; alors que l'article 4.5.1 du règlement de zonage no 131 de la corporation municipale de Saint-Norbert interdit ce type de construction en cour avant.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande doit se présenter le lundi 13 juillet 2020 à 20 h 00 à la salle du conseil municipal située au 4, rue Laporte à Saint-Norbert.

Ou encore, considérant la tenue de la prochaine séance du conseil en huis clos, cet avis public annonçant habituellement la possibilité à toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil municipal sur la présente demande, se transforme en une consultation écrite d'une durée de 15 jours. La directrice et secrétaire-trésorières vous invite donc à soumettre vos commentaires, par courriel, au municipalite@saint-norbert.net, au plus tard le 10 juillet 2020.

Donné à Saint-Norbert, ce 25 juin 2020.

Caroline Roberge,
Directrice générale et secrétaire trésorière